La prévention et la gestion des conséquences sanitaires et sociales des périodes de froid : le dispositif est désormais fondé sur la carte de vigilance de Météo-France

En septembre dernier, un guide national pour prévenir et gérer les impacts sanitaires et sociaux liés aux vagues de froid a été élaboré. En Lot-et-Garonne, les services de l'Etat concernés (préfecture, direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations et la délégation territoriale de l'agence régionale de santé) l'ont décliné au niveau départemental.

L'objectif est de réunir, en un document unique, les actions à mettre en œuvre pour détecter, prévenir et limiter les effets sanitaires et sociaux liés aux basses températures et à leurs aspects collatéraux, en portant une attention particulière aux populations les plus vulnérables. Ce document permet ainsi d'alerter les acteurs locaux sur les risques sanitaires et sociaux, de repérer les personnes à risque et d'informer le public lorsque surviennent de fortes chutes de températures.

Les risques sanitaires et sociaux liés aux vagues de froid

Il s'agit des épidémies infectieuses, notamment respiratoires, l'augmentation du nombre de traumatismes liés aux épisodes de neige et de verglas (chutes, accidents de la circulation) et les intoxications au monoxyde de carbone. (Lire annexe 1). Par ailleurs, certaines populations sont plus vulnérables que les autres aux chutes de températures, car elles présentent des pathologies chroniques préexistantes qui s'aggravent en cas de grand froid.

Les personnes ne pouvant se protéger du froid (sans domicile ou demeurant dans des logements insalubres, mal chauffés ou mal isolés) sont également impactées. Le plan « grand froid » définit les mesures de repérage et d'identification de ces personnes, ainsi que les actions à mettre en œuvre par les services de l'Etat et les associations pour une meilleure coordination sur le département.

La veille saisonnière activée dès le 1^{er} novembre Cette surveillance permet de vérifier le bon fonctionnement des dispositifs d'alerte, de repérage des personnes vulnérables ainsi que du caractère opérationnel des mesures prévues. Ce niveau de veille comporte un suivi météorologique et une veille quotidienne de l'activité sanitaire et sociale. La veille saisonnière est levée au 31 mars (sauf si des conditions météorologiques particulières justifient son maintien).

La gestion d'une vague de froid : l'activation opérationnelle des services

Dans cette situation, la mobilisation des services est immédiate et se fait sur la base de la carte de vigilance établie par Météo France. Elle est déclenchée dès lors que le département passe en vigilance orange ou rouge. Le Préfet de Lot-et-Garonne met alors en œuvre, de manière proportionnée et adaptée à la situation, les différentes dispositions prévues dans le plan, par exemple le renforcement des capacités d'hébergement. Il déploie les différentes mesures au vu des informations fournies par les services sanitaires et sociaux, Météo France, les forces de l'ordre et les services de secours.